Ondes URBAINES

Mercredi 05 Juillet 2017 - n°139

Institutions - La feuille de route du quinquennat se précise
Numérique - Villes de France en E-stonie
Institutions - Le Sénat examine les projets de lois « rétablissant la confiance en l'action publique »
Transport - Priorité aux transports du quotidien
Economie - Agenda

INSTITUTIONS



La feuille de route du quinquennat se précise

Le discours de politique générale du Premier ministre devant les parlementaires ce 4 juillet, a précisé plusieurs mesures concernant les collectivités territoriales.

Conférence nationale des territoires (CNT)

Edouard Philippe a réaffirmé la tenue dès juillet de la CNT, qui constituera un lieu de dialogue important et régulier entre l'Etat et les collectivités locales.

Cette instance, qui devrait se réunir semestriellement, dont la première réunion a été fixée au 17 juillet - et où siège notamment Villes de France - est une promesse de campagne du président Macron. Elle regroupe les représentants du Gouvernement autour du Premier ministre, les représentants des associations nationales d'élus et des grandes administrations centrales.

Son objectif : « r*éconcilier la France des métropoles mondialisées et la France périphérique* », à travers un pacte pour les collectivités, qui accompagnera la transition écologique et numérique et notamment l'accès au très haut débit partout sur le territoire d'ici 2022.

Finances locales

Le sujet des finances locales sera aussi au cœur de la CNT. Le Premier ministre a réaffirmé la réforme de la taxe d'habitation, en annonçant sa mise en œuvre d'ici la fin du quinquennat. La réforme de la taxe d'habitation sera engagée pour « *contribuer d'ici la fin du quinquennat à rendre du pouvoir d'achat à l'immense majorité de nos concitoyens (…). La taxe d'habitation est aussi nécessaire aux budgets locaux qu'elle est injuste dans son calcul et son évolution pour les contribuables. Améliorer le dispositif pour les collectivités tout en redonnant du pouvoir d'achat pour les citoyens est un objectif qui devrait nous réunir* », a t-il précisé.

En matière de contrôle de la dépense publique, il a affirmé vouloir stopper l'inflation de la masse salariale du secteur public.

Organisation territoriale et expérimentation

Le chef du Gouvernement a souhaité autant que possible faire place à l'expérimentation et développer les libertés locales en matière d'organisation territoriale. Il s'est dit favorable à l'adaptation de l'organisation des collectivités « *pour tendre, partout où c'est possible, vers deux niveaux seulement d'administration locale en dessous du niveau régional* », visant ainsi les fusions de communes et de l'échelon départemental.

Il a également ajouté vouloir « *permettre aux collectivités qui le souhaitent d'exercer des compétences pour le compte d'un autre niveau, par délégation* » et s'est engagé à simplifier les procédures de construction, à sanctionner les recours abusifs et à accélérer la délivrance des permis de construire qui sera transférée aux intercommunalités dans le cadre d'une loi sur le logement prévue pour l'automne 2017. Il a émis la possibilité pour les zones tendues, de transférer les autorisations d'urbanisme des communes aux intercommunalités pour que les décisions de construire soient prises à l'échelle des bassins de vie.

Assises de l'Outre-mer

Edouard Philippe a aussi annoncé la tenue prochaine d'Assises de l'Outre-mer pour « *concevoir ensemble un plan de convergence pour l'égalité réelle de l'Outre-mer* ». Il s'est engagé à faire aboutir l'accord de Nouméa, si besoin par une « consultation pour l'accession à la souveraineté au plus tard en novembre 2018 ».

Numérique

Le Premier ministre a confirmé l'objectif d'une garantie d'accès au très haut débit au plus tard d'ici 2022 partout en France. Il a souhaité le développement de l'e-administration et la mise en place d'un compte citoyen en ligne, faisant référence à son récent déplacement en Estonie (voir infra).

Santé

En matière de santé, le Premier ministre a déclaré qu'une stratégie nationale de santé serait discutée à l'automne, avec un renforcement de la prévention. La ministre de la santé est chargée de préparer en relation avec les collectivités territoriales, pour la rentrée, un plan de lutte contre les déserts médicaux.

Assises de la mobilité
Dans le domaine des transports, Edouard Philippe a rappelé que « *l'heure n'est plus aux grandes infrastructures, mais à des mobilités qui associent les nouvelles technologies, le secteur public et privé, et surtout à donner la priorité aux déplacements du quotidien qui désenclavent le territoire*".
Sur ce sujet, le Premier ministre a souhaité que des assises de la mobilité soient organisées dès la rentrée en vue d'une loi d'orientation sur la mobilité.

Les annonces d'Edouard Philippe sont venues préciser celles effectuées la veille par le Président de la République devant le Congrès :
« *Ce que nous ferons pour les institutions de la République, je souhaite le faire aussi pour nos territoires. Ne redoutons pas de nouer avec les territoires des accords de confiance. Nous savons tous combien notre France est diverse, combien est importante l'intimité des décideurs publics avec le terrain de leur action. La centralisation jacobine traduit trop souvent la peur élémentaire de perdre une part de son pouvoir, conjurons-là. Osons expérimenter, déconcentrer, c'est indispensable pour les territoires ruraux comme pour les quartiers difficiles. Osons conclure avec nos territoires et nos élus de vrais pactes girondins, fondés sur la confiance et la responsabilité*. »

NUMÉRIQUE



Villes de France en E-stonie

Alors que la cyberattaque NotPetya a fait rage dans des entreprises de différents pays, une délégation d'élus de *Villes de France* s'est rendue en Estonie du 28 au 30 juin 2017 en partenariat avec le Groupe Engie, afin de réaliser un voyage d'études sur le numérique dans le service public et les territoires. Le pays est en effet un modèle pour toute l'Europe en termes d'administration numérique.

L'administration numérique à l'étude

La délégation de *Villes de France* , présidée par Christian Pierret, président d'honneur de l'association, a pu appréhender la réalité du numérique dans le secteur public en Estonie par la visite du show-room e-estonia, par une rencontre avec l'ambassadrice française Madame Delmas-Scherer et par une visite de terrain dans l'administration de la ville de Maardu. Les maires et présidents d'intercommunalité ont par ailleurs eu l'opportunité d'échanger avec le premier ministre Edouard Philippe, en déplacement avec la ministre chargée des Affaires européennes Nathalie Loiseau et le secrétaire d'Etat chargé du numérique Mounir Mahjoubi. Les territoires français sont nombreux à élaborer stratégies et projets liés à la smart city comme la ville de Béthune, Arras ou Niort tandis qu'au niveau de l'Etat, la dématérialisation administrative est à l'œuvre au sein des services et s'impose au secteur public par législation et réglementation. La délégation a porté les échanges sur les enjeux de la sécurité, de l'acceptabilité sociale, des coûts et des bénéfices

e-citoyen, e-résident

Petit pays de 1,3 million d'habitants, indépendant depuis l'explosion de l'URSS en 1991, l'Estonie a fait le choix de limiter les coûts et la main d'œuvre par le développement du numérique dans un premier temps par les agences bancaires, puis par le secteur public qui offre désormais 2600 services en ligne. Aujourd'hui, 99,8% des transactions financières sont dématérialisées tandis que 96% des échanges avec les services publics passent par le numérique.
Membre de l'Union européenne depuis 2004, l'Etat balte a lancé dès 2002 une carte d'identité munie d'une puce électronique et qui permet de se connecter aux ordinateurs via un lecteur adapté. Obligatoire à partir de 15 ans, cette carte simplifie la vie du citoyen qui peut s'identifier par deux codes secrets et ensuite signer numériquement avec la même valeur juridique que le papier. Toutes les démarches peuvent se faire en ligne sauf le mariage, le divorce et les prêts. Le e-citoyen peut ainsi renouveler une ordonnance médicale, signer un contrat, créer une entreprise, demander un permis de construire et même voter. Cela économise au citoyen quarante heures chaque année en gestion des papiers et déplacements. Cette carte digitale permet aussi de remplacer toutes les autres cartes comme la carte d'électeur, le permis de conduire, la carte Vitale, une carte pour un club de sport ou encore les cartes de fidélité.
Au niveau national, l'Estonie est un modèle en termes d'opendata et a inscrit la protection des données personnelles dans sa Constitution. Le pays souhaite accompagner l'ensemble de la population pour l'acculturation numérique : des formations au code informatique sont dispensées à l'école, des cours gratuits donnés aux seniors et des formations au design thinking proposées aux hauts fonctionnaires. Stimulant l'économie locale et représentant près de 7% du PIB estonien, le digital a permis la naissance de start ups internationales comme Skype et facilite les démarches pour les patrons qui peuvent répondre aux appels d'offres et valider les comptes en ligne.

Aujourd'hui une présidence de l'Europe e-orientée

Les commissaires européens étaient eux aussi en déplacement à Tallinn à la fin de la semaine dernière, tandis que la présidence tournante du Conseil de l'Union européenne revenait à l'Estonie le 1er juillet 2017 faisant suite à Malte et précédant la Bulgarie, le Brexit ayant avancé de six mois cette présidence pour l'Estonie. Avec le slogan *« l'unité par l'équilibre »*, l'Estonie va structurer son mandat autour de quatre priorités : faire des progrès pour renforcer l'Union des marchés de capitaux, renforcer la sécurité, élaborer de nouveaux accords en matière de numérique et agir pour les questions écologiques et sociales. Pour la priorité liée au numérique, l'Etat balte souhaite un accord sur la révision du droit d'auteur, un accord sur la modernisation du cadre audiovisuel européen, ainsi que des avancées en matière de libre circulation des données et de cybersécurité. A l'automne, des conférences seront organisées pour les voisins européens : sur le travail *« Make it easy »* (12-14 septembre), sur l'industrie numérique *« ManuFuture »* (24-25 octobre) et le 17 novembre pour le Sommet social pour un emploi et une croissance juste à Göteborg.



Le Sénat examine les projets de lois « rétablissant la confiance en l'action publique »

Le 28 juin, les associations d'élus locaux (Régions de France, ADF, AMF et *Villes de France*) ont été auditionnées au Sénat par Philippe Bas, président de la Commission des lois et rapporteur sur le projet de loi organique et le projet de loi rétablissant la confiance dans l'action publique. La veille, Nicole Belloubet (Garde des sceaux, ministre de la justice) avait présenté ces deux textes, considérés comme le premier grand chantier législatif du quinquennat (- la vidéo des débats est accessible ici -). Ces textes seront soumis à la discussion en séance publique au Sénat du 10 au 13 juillet 2017. Notons que la mise en œuvre de la fin du cumul des mandats dans le temps (limitation à trois mandats identiques et consécutifs) fera l'objet d'une disposition au sein de la révision constitutionnelle, et n'est donc pas comprise dans les deux textes débattus cet été.

Suppression et remplacement de la réserve parlementaire

Parmi les mesures touchant spécifiquement les collectivités territoriales, et en raison de l'application du non-cumul des mandats locaux et de celui de parlementaire, les associations d'élus ont surtout abordé la suppression de la réserve parlementaire, la composition des cabinets des exécutifs locaux, et le financement de la vie politique locale. La pratique de la réserve parlementaire est relativement récente dans l'histoire de la Vème République, soit 1973 à l'Assemblée nationale, et 1989 au Sénat.

En 2013, des avancées notables en matière de publicité et de meilleure répartition des crédits avaient été mis en œuvre aussi bien par le moyen de la loi en 2013 que par les décisions des Bureaux respectifs des deux Assemblées.

Villes de France a estimé que ce dispositif permettait de financer des projets locaux souvent bien utiles, dans ce contexte de baisse des dotations aux collectivités. Malgré les sévères critiques sur le fonctionnement portées par la Cour des comptes dans son référé publié en février 2015, ces 146 millions d'euros de subventions bénéficient néanmoins à plus de 80 % à des collectivités éligibles à la dotation d'équipement des territoires ruraux. En complément, ces subventions sont aussi décernées à des collectivités de tailles moyenne et grande, ainsi qu'aux associations locales. Lors de sa présentation à la presse le 1er juin 2017, François Bayrou avait évoqué une réallocation intégrale vers un *« fonds d'action pour les territoires ruraux et les petites communes »*. Toutefois, Nicole Belloubet, a déclaré aux sénateurs le 27 juin ne pas s'engager dans les suites de cette proposition initiale. Elle ne souhaite pas affecter cette somme à des *« fonds territorialement orientés »*, mais plutôt vers *« des fonds transversaux autour de politiques transversales »*, un arbitrage devant intervenir bientôt sur cette question. *Villes de France* a exprimé ses *« réserves envers cette réorientation assez hypothétique des sommes accordées », et son souhait de « veiller à ne pas priver à l'occasion de cette réallocation un certain nombre d'organismes publics et privés (dont les associations locales) des ressources indispensables pour des missions de service public »*. Ces aides accordées par la réserve parlementaire avaient tout leur intérêt *« pour la vitalité des projets associatifs locaux comme des projets d'investissement, et il est donc dommageable qu'aucune compensation ne soit clairement prévue notamment pour les territoires urbains ».*

Interdiction des emplois familiaux dans les cabinets

Des dispositions relatives à l'interdiction à l'embauche de la famille proche des titulaires des fonctions exécutives locales sont prévues par le projet de loi. Il s'agit par ce moyen de diminuer les risques de conflits d'intérêts et les accusations de népotisme. L'article 5 modifie l'article 110 de la loi du 26 février 1984 sur le statut de la fonction publique territoriale : *« il est interdit à l'autorité territoriale de compter parmi les membres de son cabinet »* les membres de sa famille proche ou éloignée, avec une liste détaillée assez large. Les communes de 10 000 à 100 000 habitants comptaient en 2015 environ 760 membres de cabinet ; et au niveau des communautés d'agglomération environ 180 collaborateurs de cabinet. Sur les cas existants d'emplois familiaux, le projet de loi prévoit que les contrats en cours à la date de publication de la loi et qui méconnaissent l'interdiction qu'elle pose prennent fin de plein droit deux mois après la même date. Comme ces situations en cours ne relèvent pas du manque avéré de probité, et que les conséquences financières pour les collectivités territoriales (sur le montant des indemnités de licenciement) ne semblent pas établies par l'étude d'impact, l'association *Villes de France* a suggéré pour sa part de fixer des dates d'application de la mesure au début des prochains mandats locaux, soit 2020 pour les élections municipales, et 2021 pour les élections départementales et régionales.

Encadrement du financement des campagnes électorales

Dans les 1080 communes de plus de 9000 habitants, les candidats aux élections municipales sont soumis aux dispositions de la loi du 19 janvier 1995 sur le financement de la vie politique pour le financement de leur campagne électorale. En 2014, le recours à l'emprunt avait tout de même représenté 21 % du financement des campagnes électorales pour les municipales de ces villes. Le projet de loi propose de nouvelles dispositions applicables pour l'accès au financement et au pluralisme, notamment pour régler le problème d'accès à l'emprunt auquel sont confrontés certains candidats, d'une part avec *« un médiateur de crédit aux candidats et aux partis politiques »* et d'autre part l'instauration d'une *« banque de la démocratie »*. Le Gouvernement a revu sa copie initiale à la demande du Conseil d'Etat sur la mise en place de la *« banque de la démocratie »* et doit procéder par ordonnance sur ce dispositif destiné à financer les partis. Au regard de l'importance pour la vie politique et la démocratie, *Villes de France* a constaté le manque de précisions sur ce dispositif. Elle a aussi regretté l'usage du moyen d'une ordonnance sur cet aspect touchant le financement de la démocratie locale.

Pour accéder au dossier législatif de ces deux projets de lois

TRANSPORT



Priorité aux transports du quotidien

Lors de l'inauguration du TGV Paris-Rennes le 1er juillet dernier – qui place la capitale régionale de la Bretagne à moins d'une heure et demie de Paris – le président de la République, Emmanuel Macron, a relevé le *«succès technologique»* de cette nouvelle ligne à grande vitesse, mais il a précisé donner désormais la priorité aux *« transports du quotidien »* plutôt qu'à ce type de projet. *« En venant inaugurer ce projet ce soir (...), je suis en train de vous dire : le rêve des cinq prochaines années ne doit pas être un nouveau grand projet comme celui-là »* a-t-il confié.

Financer le renouvellement des infrastructures

« Le combat que je souhaite engager pour les années à venir, c'est celui des transports du quotidien, c'est celui de l'ensemble des mobilités prioritaires à mes yeux », a-t-il dit, ajoutant qu'il n'entendait pas *« relancer de grands projets nouveaux mais s'engager à financer le renouvellement des infrastructures ».*

Loi d'orientation des mobilités

Le chef de l'État a par ailleurs déclaré qu'il souhaitait *« que l'on parvienne dès le 1er semestre 2018 à une loi d'orientation des mobilités qui apportera enfin des réponses concrètes »* (…). *« Nous devons marquer une pause et réorienter nos priorités. L'Etat ne prendra plus de grands engagements, ne lancera plus de nouveaux grands chantiers tant que la loi d'orientation des mobilités ne sera pas adoptée. »*

Et le président de la République de préciser que la France doit *« à présent davantage concentrer ses efforts, ses investissements sur la rénovation des réseaux existants, sur la réduction de la fracture territoriale qui s'est aggravée ces dernières années : c'est l'horizon de ce quinquennat ».*

Un message qui devrait plutôt être bien accueilli par les élus des villes moyennes, puisque cette priorisation a été demandée dans le passé par *Villes de France*. Mettre fin au tout TGV et concentrer les investissements sur l'entretien des réseaux secondaires est indispensable à la survie du ferroviaire français.

ECONOMIE



Agenda

- **13 juillet** - *Paris* - Rencontre entre Jacqueline Gourault, ministre auprès du ministre d et Villes de France
- **14 et 15 septembre 2017** - *Saint-Brieuc* - Colloque sur l'Enseignement supérieur et avec l'AVUF et Saint-Brieuc Armor Agglomération Pré-programme et inscription
- **12 octobre 2017** - *Paris* - Assemblée générale de *Villes de France*
- **8 novembre 2017** - *Paris* - Rendez-vous de l'intelligence locale : La Silver Economy de France

Edité par Villes de France
94 rue de Sèvres - 75007 Paris
Tél. : 01 45 44 99 61
http://www.villesdefrance.fr
© O.U. © Fotolia

Directeur de la publication
Gil Avérous
Directeur délégué
Jean-François Debat

Rédacteur en chef
Guillaume Ségala
Rédaction
Armand Pinoteau, Margaux Beau, Arthur Urban
Secrétariat
Anissa Ghaidi